

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
6402	Autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique :		
	Chaussures de sport :		
6402.11.00	Chaussures de ski alpin et de ski de fond6 %	C
6402.19	Autres :		
6402.19.10	À dessus dont plus de 90% de la surface exposée (y compris tout accessoire ou renforcement du genre cité dans la note 4(a) du présent chapitre) est faite de caoutchouc ou de matière plastique (les chaussures à petit quartier, ou bande de type petit quartier, en applique ou moulé à la jonction avec la semelle, et débordant sur le dessus étant exclues, et les chaussures conçues pour revêtir, ou pour le port en lieu et place, d'autres chaussures aux fins de la protection contre les effets adverses de l'eau, de l'huile, de la graisse ou des produits chimiques, sinon du froid ou des intempéries, étant exclues)6 %	C
	Autres :		
6402.19.30	Valeur n'excédant pas 3 \$ la paire	48 %	C
6402.19.50	Valeur excédant 3 \$ mais non pas 6,50 \$ la paire	90 ¢/pre + 37,5 %	C
6402.19.70	Valeur excédant 6,50 \$ mais non pas 12 \$ la paire	90 ¢/pre + 20 %	C
6402.19.90	Valeur excédant 12 \$ la paire	20 %	C
6402.20.00	Chaussures à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons (zoris)2,4 %	C
6402.30	Autres chaussures à bout protecteur métallique rapporté dans la pointe :		
6402.30.30	À dessus dont plus de 90 % de la surface exposée (y compris tout accessoire ou renforcement du genre cité dans la note 4(a) du présent chapitre) est faite de caoutchouc ou de matière plastique (les chaussures à petit quartier, ou bande de type petit quartier, en applique ou moulé à la jonction avec la semelle, et débordant sur le dessus étant exclues, et les chaussures conçues pour revêtir, ou pour le port en lieu et place, d'autres chaussures aux fins de la protection contre les effets adverses de l'eau, de l'huile, de la graisse ou des produits chimiques, sinon du froid ou des intempéries, étant exclues)6 %	C
	Autres :		
6402.30.50	Chaussures conçues pour revêtir, ou pour le port en lieu et place, d'autres chaussures aux fins de la protection contre les effets adverses de l'eau, de l'huile, de la graisse ou des produits chimiques, sinon du froid ou des intempéries37,5 %	C